

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1927

17 septembre 2010

SOMMAIRE

Can Benelux	92458	Luro Holding S.A.	92477
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	92458	Luro Holding S.A.	92486
Cetra Asset-Line International S.A.	92459	Luro Holding S.A.	92486
Cetra Asset-Line International S.A.	92459	Magnetar Capital Fund Luxembourg I ...	92487
Chocolats de France	92459	Marcolux G.m.b.H.	92487
Chocolats de France	92461	Marcomard S.A.	92487
Codere Finance (Luxembourg) S.A.	92462	Maroquinerie Tradition SA	92491
Cognis Investment S.à r.l.	92470	Maroquinerie Tradition SA	92487
Comont S.A.	92465	Maroquinerie Tradition SA	92487
Coop 300	92466	Memora S.A.	92491
Delia S.A.	92466	Memora S.A.	92491
East European Estate Sàrl	92458	Méridiam Infrastructure Finance S.à r.l.	
Edico S.A.	92469	92492
Ektrum S.A.	92450	Millicom Telecommunications S.A.	92492
Elixir S.A.	92496	Miroiterie Origer S.A.	92492
Espace Tresses S.à r.l.	92461	MKT (Luxembourg) S.A.	92495
E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l.		Multiple Enterprises Association Interna-	
.....	92466	tional S.A.	92495
E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l.	92469	Myriam S.A.	92496
Fjord S.à r.l.	92454	N-Vest Fund	92496
German Ground Lease Finance III S.A. ...	92470	Parcofin S.A.	92453
German Property 64 Sàrl	92470	Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A.	
Gestom S.A.	92477	92478
Gestom S.A.	92477	Partners Group Global Infrastructure 2009	
Incovest S.A.	92450	S.C.A., SICAR	92486
Incovest S.A. SPF	92450	Paul Bretz, architectes	92477
KG Far East (Luxembourg) Sàrl	92462	Pillar Securitisation S.à r.l.	92491
LI Lux 2 S.à r.l.	92469	PI-VI International Holding S.A.	92496
Luro Holding S.A.	92478	PO Participations S.A.	92459
Luro Holding S.A.	92478	Ravago Distribution S.A.	92455
Luro Holding S.A.	92478	Sunum S.A.	92467
Luro Holding S.A.	92486	Victoria Batignolles S.A.	92457
Luro Holding S.A.	92486	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.	92479
Luro Holding S.A.	92478		

Ektrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKTRUM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010100666/11.

(100113076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Incovest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Incovest S.A.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 60.703.

Im Jahre zwei tausend und zehn.

Den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INCOVEST S.A., mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 105, Val Sainte Croix eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 60.703 (NIN 1997 4008 648,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitze in Bettemburg, am 28. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 680 vom 4. Dezember 1997.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 3. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 1269 vom 2. September 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist in EIN TAUSEND ZWEI HUNDERT UND FÜNFZIG (1.250) vollständig eingezahlte Aktien ohne Nennwert eingeteilt.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, Jurist, wohnhaft in Luxemburg;

Er beruft zur Schriftführerin Frau Céline MONACELLI, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg;

und zur Stimmenzählerin Frau Josiane ADAMS, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei; welche Liste der Aktionäre, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem beurkundenden Notar unterzeichnet ist.

Die vorgelegten Vollmachten werden mit dieser Urkunde registriert.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung umfasst folgende Punkte:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in INCOVEST S.A. SPF und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung INCOVEST S.A. SPF.

2.- Verlegung des Sitzes der Gesellschaft und dementsprechende Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

3.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um diesen einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen anzupassen und dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwertung und Verwaltung von Beteiligungen in jedweder Form an ausländischen oder luxemburgischen Gesellschaften. Die Gesellschaft kann jedoch keinen eigenen Handelsgeschäften oder einem dem Publikum zugänglichen Geschäft nachgehen.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in deren Verwaltung ein, teilhaben. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder auf sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, unentgeltlich und akzessorisch Darlehen, Vorschüsse, Garantien, Sicherheiten oder Unterstützung jedweder Art erteilen.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck den Erwerb, die Haltung, die Verwaltung und die Verwertung von Finanzinstrumenten und insbesondere Wertpapiere und Titel aller Art, unter anderem:

- i) Aktien und andere, diesen gleichzustellende Wertpapiere, Anteile an Kapitalanlagegesellschaften und Organismen für gemeinsame Anlagen, Schuldverschreibungen und sonstige verbrieft und unverbrieft Schuldtitel, Einlagenzertifikate, Kassenscheine und Wechsel;
- ii) Titel, die zum Erwerb solcher Aktien, Schuldverschreibungen oder anderer Wertpapiere durch Zeichnung, Kauf oder Austausch berechtigen;
- iii) Finanztermininstrumente und Titel welche zu einer Barzahlung führen, einschließlich Geldmarktinstrumente;
- iv) alle anderen Titel welche Eigentumsrechte, Schuldrechte und Wertpapiere verbiefen;
- v) alle Instrumente welche sich auf die Entwicklung des Kurses von Indexen, Rohstoffen, Wertgegenstände, Nahrungsmittel, Metalle, Edelmetalle und Waren oder andere Rechte oder Ansprüche im Zusammenhang mit einer der vorgenannten Aktiva beziehen.

Die Gesellschaft kann Geldmittel oder Guthaben jedweder Art auf einem Konto führen und verwalten. Die Gesellschaft kann bei Dritten oder den Aktionären gegen Zinszahlung Darlehen mit oder ohne Sicherheitsleistung aufnehmen. Sie kann diesbezüglich Anleihen, Gewinnanteilsscheine, oder Wandelschuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann des Weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, vornehmen.

4.- Einfügen eines neuen Absatzes 2 in Artikel 8 der Satzung zwecks Ernennung eines Vorsitzenden des Verwaltungsrates. Der neue Absatz 2 von Artikel 8 der Satzung hat folgenden Wortlaut:

Art. 8. (Absatz 2). Die Mitglieder des Verwaltungsrates bestimmen einen Vorsitzenden, welcher die Sitzungen des Verwaltungsrates führt und dessen Stimmenabgabe bei Stimmengleichheit ausschlaggebend ist.

5.- Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel 19 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 19. (Absatz 2). Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, sowie den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

- 6.- Annahme des Rücktrittes des bestehenden Verwaltungsrates.
- 7.- Ernennung von neuen Verwaltungsratsmitgliedern und eines Vorsitzenden.
8. - Annahme des Rücktrittes des bestehenden Rechnungskommissars.
- 9.- Ernennung eines Rechnungsprüfers (Commissaire aux comptes)
- 10.- Festklegung der neuen Adresse des Gesellschaftssitzes.

IV.- Die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, die diese besitzen gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den Mitgliedern des Vorsitizes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitizes unterschrieben wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass EINTAUSEND ZWEI HUNDERT UND FÜNFZIG (1.250) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmäßig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschließen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmäßig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Gesellschaftsnamen in INCOVEST S.A. SPF umzuändern und die dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung INCOVEST S.A. SPF.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Sitz der Gesellschaft zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig Artikel 3 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwertung und Verwaltung von Beteiligungen in jedweder Form an ausländischen oder luxemburgischen Gesellschaften. Die Gesellschaft kann jedoch keinen eigenen Handelsgeschäften oder einem dem Publikum zugänglichen Geschäft nachgehen.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens, vorausgesetzt sie mischt sich nicht in deren Verwaltung ein, teilhaben. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder auf sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, unentgeltlich und akzessorisch Darlehen, Vorschüsse, Garantien, Sicherheiten oder Unterstützung jedweder Art erteilen.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck den Erwerb, die Haltung, die Verwaltung und die Verwertung von Finanzinstrumenten und insbesondere Wertpapiere und Titel aller Art, unter anderem:

- i) Aktien und andere, diesen gleichzustellende Wertpapiere, Anteile an Kapitalanlagegesellschaften und Organismen für gemeinsame Anlagen, Schuldverschreibungen und sonstige verbrieft und unverbrieft Schuldtitle, Einlagenzertifikate, Kassenscheine und Wechsel;
- ii) Titel, die zum Erwerb solcher Aktien, Schuldverschreibungen oder anderer Wertpapiere durch Zeichnung, Kauf oder Austausch berechtigen;
- iii) Finanztermininstrumente und Titel welche zu einer Barzahlung führen, einschließlich Geldmarktinstrumente;
- iv) alle anderen Titel welche Eigentumsrechte, Schuldrechte und Wertpapiere verbiefen;
- v) alle Instrumente welche sich auf die Entwicklung des Kurses von Indexen, Rohstoffen, Wertgegenstände, Nahrungsmittel, Metalle, Edelmetalle und Waren oder andere Rechte oder Ansprüche im Zusammenhang mit einer der vorgenannten Aktiva beziehen.

Die Gesellschaft kann Geldmittel oder Guthaben jedweder Art auf einem Konto führen und verwalten. Die Gesellschaft kann bei Dritten oder den Aktionären gegen Zinszahlung Darlehen mit oder ohne Sicherheitsleistung aufnehmen. Sie kann diesbezüglich Anleihen, Gewinnanteilsscheine, oder Wandelschuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft kann des Weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, vornehmen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig einen neuen Absatz 2 in Artikel 8 der Satzung beizufügen, zwecks Ernennung eines Vorsitzenden des Verwaltungsrates. Der neue Absatz 2 von Artikel 8 der Satzung hat folgenden Wortlaut:

Art. 8. (Absatz 2). Die Mitglieder des Verwaltungsrates bestimmen einen Vorsitzenden, welcher die Sitzungen des Verwaltungsrates führt und dessen Stimmenabgabe bei Stimmengleichheit ausschlaggebend ist.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Absatz 2 des Artikels 19 der Statuten zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 19. (Absatz 2). Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, sowie den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des bestehenden. Verwaltungsrates an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den gesamten Verwaltungsrat wie folgt neu zu besetzen:

1. Herr Helge STOFFELS, geboren am 6.12.1972 in Trier, Steuerberater, mit Wohnsitz in Müllenburg 33, D-54343 FÖHREN;

2. Herr Torsten FUSENIG, geboren am 13.07.1973 in Trier, Kaufmann, mit Wohnsitz in Novalisstrasse 18, D-54295 TRIER;

3. Herr Dieter SCHREIBER, geboren am 23.10.1957 in Peffingen, Verwaltungsrat, mit Wohnsitz in Zemmerer Strasse 75, D-54298 ORENHOFEN;

Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird Herr Dieter SCHREIBER, vorbenannt, bestimmt.

Das Mandat des Vorsitzenden und der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfinden wird.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des bestehenden Rechnungskommissars an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes): Avencor S.A., mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 57, Boulevard Grande Duchesse Charlotte. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfinden wird.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse des Gesellschaftssitzes wie folgt festzulegen: 7, Am Scheerleck, L-6868 WECKER.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des beurkundenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. MONACELLI, J. ADAMS, D. GROZINGER DE ROSNAY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 juillet 2010. Relation: ECH/2010/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels - und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. Juli 2010.

Référence de publication: 2010100742/175.

(100112945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Parcofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 98.291.

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARCOFIN S.A." établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 184 du 13 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98291.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les MILLE CINQ CENTS (1.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E.Jastrow, J.Schmit, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100837/59.

(100113337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Fjord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.556.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 31 mai 2006 pour une durée indéterminée entre les sociétés avec effet au 21 juillet 2010:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S Luxembourg: B 15302

Et

Fjord S.à r.l.

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Capital social: EUR 12,500.-

R.C.S Luxembourg: B 115556

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010101009/19.

(100112542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 136.280.

In the year two thousand ten, on the ninth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO DISTRIBUTION S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre Dame, trade register Luxembourg section B number 136.280, incorporated by deed of split up dated on January 31st 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 645 of March 14th, 2008.

The meeting is presided by Mr. Benoît Parmentier, private employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Aurélie Prémont, private employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Aurélie Prémont, private employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the one hundred thousand (100,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Decrease of the subscribed capital by an amount of EUR 100.000.000.- (one hundred million Euro) in order to reduce it from its current amount of EUR 536,205,032.52.- (five hundred and thirty six million two hundred and five thousand thirty two Euro fifty two Cents) to EUR 436,205,032.52 (four hundred and thirty six million two hundred and five thousand thirty two Euro fifty two Cents) by decrease of the par value of the shares.

2.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of association to be read as follows:

“The Company has a share capital of EUR 436,205,032.52 (four hundred and thirty six million two hundred and five thousand thirty two Euro fifty two Cents), divided into 100,000 (one hundred thousand) shares without par value, entirely paid in”.

3. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital by an amount of EUR 100.000.000.- (one hundred million Euro) in order to reduce it from its current amount of EUR 536,205,032.52.- (five hundred and thirty six million two hundred and five thousand thirty two Euro fifty two Cents) to EUR 436,205,032.52 (four hundred and thirty six million two hundred and five thousand thirty two Euro fifty two Cents), by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding and by reduction of the par value of each share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The Company has a share capital of EUR 436,205,032.52 (four hundred and thirty six million two hundred and five thousand thirty two Euro fifty two Cents), divided into 100,000 (one hundred thousand) shares without par value, entirely paid in”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO DISTRIBUTION S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.280, constituée suivant acte de scission reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 645 du 14 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Prémont, employée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Aurélie Prémont, employée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent mille (100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000.000.- (cent millions d'Euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 536.205.032,52.- (cinq cent trente-six millions deux cent cinq mille trente-deux Euro et cinquante-deux Cents) à EUR 436.205.032,52.- (quatre cent trente-six millions deux cent cinq mille trente-deux Euro et cinquante-deux Cents) par diminution du pair comptable des actions.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts comme suit:

«La Société a un capital de EUR 436.205.032,52.- (quatre cent trente-six millions deux cent cinq mille trente-deux Euro et cinquante-deux Cents), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 100.000.000.- (cent millions d'Euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 536.205.032,52.- (cinq cent trente-six millions deux cent cinq mille trente-deux Euro et cinquante-deux Cents) à EUR 436.205.032,52.- (quatre cent trente-six millions deux cent cinq mille trente-deux Euro et cinquante-deux Cents) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société et par réduction du pair comptable de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société a un capital de EUR 436.205.032,52.- (quatre cent trente-six millions deux cent cinq mille trente-deux Euro et cinquante-deux Cents), représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, A. PREMONT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31763. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100862/119.

(100113124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Victoria Batignolles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.597.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet,

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VICTORIA BATIGNOLLES S.A." ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 138597, constituée suivant acte reçu le 6 mai 2008 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 11 juin 2008, n°1437 à la page 68961, (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe FRANÇOIS, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II,

Le président désigne comme secrétaire Madame Yasemin Bulut, employée privé, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, Boulevard Joseph II.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires ont renoncé expressément aux règles relatives à la convocation en présence d'actions au porteur conformément à la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée est le:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume à L-8009 Strassen, 71, Route d'Arlon avec effet immédiat;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume à L-8009 Strassen, 71, Route d'Arlon avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la liquidation, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J.-P.François, Y.Bulut, J.Bach, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100924/55.

(100113340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Can Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 115.013.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090199976.04

Date: 28/12/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MAZARS

Signature

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2010100971/16.

(100112000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.414.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 17 juin 2010:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 17 juin 2010 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100974/16.

(100112650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

East European Estate Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 135.460.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2010100994/11.

(100112248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Cetra Asset-Line International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 46.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2010. Signature.

Référence de publication: 2010100977/10.

(100112621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Cetra Asset-Line International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 46.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2010. Signature.

Référence de publication: 2010100978/10.

(100112622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Chocolats de France, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.520.

Je soussigné, Monsieur Robert Partouche, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Chocolats de France S.A. (R.C.S. n° B117520) 66, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
Luxembourg, le 30/06/2010. R. Partouche.

Référence de publication: 2010100979/10.

(100112543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002.,

here represented by Mrs Rachel UHL, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company existing in Luxembourg under the name of "PO PARTICIPATIONS S.A." (the "Company") with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 131.555, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 dated October 13th, 2007 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed dated June 21st, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred and sixteen million one hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 116,109,088.-) split into one hundred and sixteen million one hundred and nine thousand and eighty eight (116,109,088.-) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each"

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of seven million and three hundred thousand Euros (€ 7,300,000.-) to raise it from its present amount of one hundred and sixteen million one hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 116,109,088.-) to one hundred and twenty-three million four hundred nine thousand and eighty-eight Euros (€ 123,409,088.-) by creation and issue of seven million and three hundred thousand (7,300,000) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The sole shareholder, K Développement, prenamed, resolves to subscribe for the seven million three hundred thousand (7,300,000) New Shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and fully pays them up at their nominal value in the amount of seven million three hundred thousand Euros (€ 7,300,000.-), by contribution in cash in the same amount. The amount of seven million three hundred thousand Euros (€ 7,300,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one hundred and twenty-three million four hundred and nine thousand and eighty eight Euros (€ 123,409,088.-) split into one hundred and twenty-three million four hundred and nine thousand and eighty eight (123,409,088.-) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately six thousand Euros.

There being no further business to discuss, the meeting was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof , the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K Développement, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002,

ici représentée par Mme Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «PO PARTICIPATIONS S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.555, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 21 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent seize millions cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 116.109.088,-) représenté par cent seize millions cent neuf mille quatre-vingt-huit (116.109.088,-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions trois cent mille Euros (€ 7.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent seize millions cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 116.109.088,-) à cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 123.409.088,-) par la création

et l'émission de cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit (123.409.088) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, K Développement, précité, déclare souscrire aux sept millions trois cent mille (7.300.000) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de sept millions trois cent mille Euros (€ 7.300.000,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de sept millions trois cent mille Euros (€ 7.300.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 123.409.088,-) représenté par cent vingt-trois millions quatre cent neuf mille quatre-vingt-huit (123.409.088,-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31504. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100845/107.

(100112878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Chocolats de France, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.520.

Je soussigné, Monsieur Lucas Partouche, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Chocolats de France S.A. (R.C.S. n° B117520) 66, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30/06/2010.

L. Partouche.

Référence de publication: 2010100980/10.

(100112545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Espace Tresses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.558.

Madame Martins Lima Idalina, née à Differdange, le 13 décembre 1970, résidant à L-4610 Nieder Korn, 38, rue de Longwy, porte à la connaissance du public qu'elle n'est plus gérante de la société Espace Tresses Sàrl, depuis le 13 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Sincère et conforme

Martine Mballa

Référence de publication: 2010100999/14.

(100112257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100983/10.

(100111967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand ten, on the 21st day of June.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, under-signed.

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, a Canadian company, incorporated and organized under the laws of Canada, registered with the Canada company register under the number 1683689, with registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, Canada,

represented by Mr. Emmanuel Réveillaud, residing in 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 18, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2416, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on May 3, 2010 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1207 on June 9, 2010.

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,810,000.-(one million eight hundred ten thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 70,000.(seventy thousand US Dollars), represented by 70,000 (seventy thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to the amount of USD 1,880,000.-(one million eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 1,810,000 (one million eight hundred ten thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, subject to payment of the amount of USD 1,810,000.-(one million eight hundred ten thousand US Dollars) as corporate capital and the allocation of the amount of USD 190,000.-(one hundred ninety thousand US Dollar) to the legal reserve.

2. Subscription and payment of all the additional units by the Sole Unitholder, by contribution in cash.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,810,000.(one million eight hundred ten thousand US Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 70,000.-(seventy

thousand US Dollars) to the amount of USD 1,880,000.-(one million eight hundred eighty thousand US Dollars), by the issue of 1,810,000 (one million eight hundred ten thousand) of units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to be subscribed on payment of the amount of USD 1,810,000.-(one million eight hundred ten thousand US Dollars) as corporate capital and to allocate the amount of USD 190,000.-(one hundred ninety thousand US Dollar) to the legal reserve, the whole amount to be fully paid up through a contribution in cash described below.

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the increase of the legal reserve of USD 190,000.-(one hundred ninety thousand US Dollar) is evaluated at EUR 153.331,90.-(one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-one point ninety euro).

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 1,810,000 (one million eight hundred ten thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 1,810,000.-(one million eight hundred ten thousand US Dollars), and to allocate the amount of USD 190,000.(one hundred ninety thousand US Dollars) to the legal reserve, by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Sole Unitholder to the Company of a total amount of USD 2,000,000.-(two million US Dollars);

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Company has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 1,880,000.(one million eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by 1,880,000 (one million eight hundred eighty thousand) units in registered form with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 2.300.-(two thousand three hundred euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the increase of the corporate capital of USD 1,810,000.-(one million eight hundred ten thousand US Dollars) is evaluated at EUR 1.462.429,62.-(one million four hundred sixty-two thousand four hundred twenty-nine point sixty-two euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le 21 juin 2010.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société canadienne, constituée et organisée sous les lois du Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés canadien sous le numéro 1683689, ayant son siège social à 25 York Street, 17^{ème} Etage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, Canada,

ici représentée par M. Emmanuel Réveillaud, demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 18 juin 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416, ces statuts ont été modifiés par un acte du 3 mai 2010 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 9 juin 2010.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1,810,000 (un million huit cent dix mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 70.000 (soixante-dix mille US dollars) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar), à un montant de USD 1,880,000 (un million huit cent quatre-vingt mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 1.810.000 (un million huit cent dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 1.810.000 (un million huit cent dix mille US dollars) comme capital social et allocation d'un montant de USD 190,000 (cent quatre-vingt dix mille US dollars) à la réserve légale.

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par apport en numéraire.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée.

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1,810,000 (un million huit cent dix mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 70.000 (soixante-dix mille US dollars) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) à un montant de USD 1,880,000 (un million huit cent quatre-vingt mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 1,810,000 (un million huit cent dix mille) de parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune, pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 1,810,000 (un million huit cent dix mille US dollars) comme capital social et d'allouer le montant de USD 190,000 (cent quatre-vingt dix mille US dollars) à la réserve légale, le tout à être entièrement payé par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de la réserve légale de USD 190.000,-(cent quatre-vingt-dix mille US dollars) est évaluée à la somme de EUR 153.331,90,-(cent cinquante-trois mille trois cent trente-et-un virgule quatre-vingt-dix euros).

Seconde résolution:

Intervention de l'apporteur Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes M. Emmanuel Réveillaud, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 1,810,000 (un million huit cent dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune et les libérer à hauteur d'un montant de USD 1,810,000 (un million huit cent dix mille dollars) par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associé Unique à la Société d'un montant total de USD 2.000.000 (deux millions US dollars);

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de déblocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 1,880,000 (un million huit cent quatre-vingt mille) représenté par 1,880,000 (un million huit cent quatre-vingt mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1 (un US dollar) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.300.-(deux mille trois cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que l'augmentation de capital de USD 1.810.000,-(un million huit cent dix mille US dollars) est évaluée à la somme de EUR 1.462.429,62,-(un million quatre cent soixante-deux mille quatre cent vingt-neuf virgule soixante-deux euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2010. REM 2010 / 889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100759/168.

(100112872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

L'an deux mil dix, le onze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMONT S.A.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

constituée sous la dénomination de COMONT HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 163 du 3 avril 1997,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 57552,

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François FAUQUE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1.- Echange des titres au porteur en actions nominatives.
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts.
- 3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'Assemblée Générale décide d'échanger les actions au porteur émises contre des actions nominatives.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration de procéder à l'échange des titres au porteur contre des actions nominatives à émettre en contrepartie et de faire toutes les formalités nécessaires à cette démarche.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (deuxième alinéa).** Les actions seront émises sous forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire."
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 850,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, F. FAUQUE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26528 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010100985/52.

(100112084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Coop 300, Société Coopérative.

Siège social: L-7228 Helmsange, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 juillet 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010100986/12.

(100112002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Delia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100989/10.

(100112015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.822.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Pour la conseil gérance

Signatures

Référence de publication: 2010100992/16.

(100112758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Sunum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9420 Vianden, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.668.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Carlos SARAIVA, (matr. 1981 02 10 012), indépendant, né le 10 février 1981 à Albergaria-a-Velha (Portugal), demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SUNUM S.A.».

Cette société aura son siège social dans la commune de Vianden.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera re-transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration et location de chambres.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) Euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve valablement engagée par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrit par le comparant et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (EUR 31.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9420 Vianden, 9, rue de la Gare.
- 2) Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique pour une durée de six ans:

Monsieur Carlos SARAIVA, prénommé.

La rémunération de l'administrateur unique est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Est nommée commissaires aux comptes pour une durée de six ans:

La société C.F.N. GESTION S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade (R.C.S. Luxembourg N° B 143.390).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SARAIVA, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2010. DIE/2010/6975. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL C.

Ettelbruck, le 4 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010106515/116.

(100120486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

E.V.A.F Luxembourg (Marvel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.331.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 21 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010100993/16.

(100112760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Edico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, op Blach.

R.C.S. Luxembourg B 107.036.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juin 2010 à 10.00 heures

1) L'assemblée prolonge les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2010100996/10.

(100112601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

EXTRAIT

En date du 1^{er} juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.

- Wim Rits, 12 rue Léon Thyges, L-2636, Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré du "12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Wim Rits et Johanna Dirkje Van Oort ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'actionnaire unique Li Lux 1 S.à r.l. a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010101771/20.

(100113913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

German Ground Lease Finance III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.523.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 20 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010101016/15.

(100112795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juillet 2010

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie A démissionnaire en date du 9 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010101017/14.

(100112521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Cognis Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

New Amsterdam Cititrust B.V., a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chambre of Commerce of Amsterdam under number 33165748,

here represented by Maître Martin MICHARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of Cognis Investment S.à.r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg City by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is fixed at 12,500 (twelve thousand five hundred) Euros, represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of 1.- (one) Euro each, all fully paid-up and subscribed.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole shareholder are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more than one shareholder, the shares are freely transferable among shareholders. In the same case they are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to nonshareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole shareholder or, should this happen, by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a sole manager or alternatively by a board of managers composed of two (2) members at least, who, in each case, need not be shareholders of the Company, and who are either “A managers” or “B managers”.

Unless the context indicates otherwise, the terms “manager” and /or “managers” as used in these articles of incorporation shall refer to the A manager(s) and the B manager(s).

The sole manager or, as the case may be, the managers shall be elected by a resolution of the shareholders for a limited or unlimited duration and shall hold office until his / their successors are elected. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided that such majority includes at least one A manager and one B manager. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, which must include the affirmative vote of at least one A manager and one B manager present or represented.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed jointly by two managers, which must include the signature of one A manager and one B manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed jointly by one A manager and one B manager.

Art. 13. The sole manager, or, as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the sole manager, or, as the case may be, the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the signature of the sole manager, or, in case of board of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August, 1915, as amended.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

In case of more than one shareholder, the decisions, which exceed the powers of the managers, shall be taken by the meeting of shareholders.

Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders. However, the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by New Amsterdam Cititrust B.V., duly represented by Maître Martin MICHARD, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of 12,500 (twelve thousand five hundred) Euros is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:
 - Mr. Cédric Sébastien Pedoni, born on 24 March 1975 in Villerupt (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, appointed as class A manager; and
 - Mrs. Nicole Christiane Götz, born on 4 June 1967 in Brackenheim (Germany), with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, appointed as class B manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de juillet,

Par devant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

New Amsterdam Cititrust B.V., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit néerlandais, ayant son siège social au Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33165748,

ici représentée par Maître Martin MICHARD, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire d'arrêter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, les statuts de laquelle auront la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Cognis Investment S.à.r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, titres, obligations, ou autres sûretés de toute nature, la possession, l'administration, le développement et la gérance de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et le développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des filiales ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

De manière générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exercer toutes activités de nature financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle jugées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel autre endroit dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé des succursales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social – Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 (douze mille cinq cents) euros, représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société sera gérée par un gérant unique ou alternativement par un conseil de gérance composée de deux (2) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société, et lesquels seront soit des «gérants A» ou des «gérants B».

Sauf indication contraire, les termes «gérant» et / ou «gérants» tels qu'utilisés dans les présents statuts feront référence au(x) gérant(s) A et au(x) gérant(s) B.

Le gérant unique ou le cas échéant les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée limitée ou illimitée et resteront en fonction jusqu'au jour de leur remplacement par leurs successeurs. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la ratification de cette élection par les associés.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera à toutes les réunions d'associés et à tous les conseils de gérance, cependant en son absence les gérants ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un autre président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation sur accord de chaque gérant donné par écrit ou par télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que pour toute réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, à condition que cette majorité comprenne au moins un gérant A et un gérant B. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion, qui doit comprendre le vote affirmatif d'au moins un gérant A et un gérant B présent ou représenté.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause), ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un télécopie, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux du conseil de gérance seront signés conjointement par deux gérants, ce qui doit comprendre la signature d'un gérant A et d'un gérant B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés conjointement par un gérant A et un gérant B.

Art. 13. Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts aux associés sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour cette gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, gérants ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B de la Société, ou encore par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs spécifiques de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs des gérants seront prises en assemblée des associés.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Exercice social – Comptes annuels – Répartition de bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, ainsi que le compte des profits et pertes.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction de tous dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société. Chaque année il est prélevé cinq pour cent sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve, sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf indication contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus, résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par New Amsterdam Cititrust B.V., dûment représenté par Maître Martin MICHARD, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- (douze mille cinq cents) euros par un apport en numéraire, de sorte que cette somme est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant qui en témoigne de manière expresse.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale des associés

Suite à la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - M. Cédric Sébastien Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, nommé en tant que gérant de classe A; et
 - Mme Nicole Christiane Götz, née le 4 juin 1967 à Brackenheim (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, nommée en tant que gérant de classe B.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de cette même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Michard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010106262/349.

(100119862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Gestom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101018/10.

(100112092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Gestom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 29.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101019/10.

(100112094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101057/10.

(100112072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Paul Bretz, architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.252.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège de la société, en date du 4 juin 2010

L'assemblée générale décide de nommer M. Markus Musch, demeurant au 29, Rue Josef-Harnisch-Strasse D-54296 Trier, co-gérant de la société à responsabilité limitée Paul Bretz, architectes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010101088/13.

(100112220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101058/10.

(100112077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101059/10.

(100112080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101060/10.

(100112081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101061/10.

(100112082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pargefi Helios Iberica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.079.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 21 mai 2010

- Monsieur Gilles ALIX a été nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010101094/14.

(100112142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.330.921,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

L'an deux mille dix, le vingt -neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1527 du 19 juin 2008, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 138.997 (la Société),

1. Weinberg Real Estate Partners #1 SCA, une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132.468;

Représentée par Virginia Strelen, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 au Luxembourg, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 130.9070;

représentée par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 au Luxembourg, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

3. M. Serge WEINBERG, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

4. M. Laurent HALIMI, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

5. M. Charles Henri FILIPPI, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

6. M. Philippe KLOCANAS, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

7. M. Aymeric PLASSARD, secrétaire général, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

8. M. Benjamin TESZNER, ayant son adresse professionnelle à Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

9. M. Nicolas TEBOUL, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

10. M. Wandrille RACT-MADOUX, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

11. M. Jérôme LOUVET, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris; représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

12. M. Yann BALLAN, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris; représenté par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2010 à Paris, elle-même représentée par Mr. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

13. L.H. Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg, en cours de régistration auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois;

Représentée par Virginia Strelen, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2010 à Luxembourg, elle-même représentée par M. Raymond Thill, employé juridique, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010 au Luxembourg;

Toutes les procurations, mentionnées sous les points 1 à 13 inclus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus sous les points 1 à 13 inclus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés de la Société présents ou représentés (les Associés) et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. La liste de présence montre qu' un million cent soixante mille quatre cents (1.160.400) Parts Sociales de Classe A et cent mille six cent cinquante cinq (100.655) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale chacune d'un euro (EUR 1,-), représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, fixé à un million deux cent soixante et un mille cinquante cinq euro (EUR 1.261.055,-), sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont préalablement connues par les Associés;

III. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

(i) modification de l'article 6 des statuts de la Société afin d'instaurer un capital social autorisé;

(ii) augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de soixante neuf mille huit cent soixante six euro (EUR 69.866,-) afin de fixer le capital social souscrit d'un montant actuel d'un million deux cent soixante et un mille cinquante cinq euro (EUR 1.261.055,-) à un million trois cent trente mille neuf cent vingt et un euro (EUR 1.330.921,-) par l'émission de soixante neuf mille huit cent soixante six (69.866) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale chacune d'un euro (EUR 1,-);

(iii) souscription et libération des Parts Sociales de Classe C nouvellement émises;

(iv) modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social est fixé à un million trois cent trente mille neuf cent vingt et un euros (EUR 1.330.921,-), représenté par un million cent soixante mille quatre cents (1.160.400) Parts Sociales de Classe A et cent soixante dix mille cinq cent vingt et un (170.521) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative d'une valeur nominale chacune d'un euro (EUR 1,-).»

(v) divers

IV. Les Associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la teneur de l'article 6 des statuts de la Société en y ajoutant les paragraphes suivants:

« 6.4. Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de six cent soixante quatre mille quatre cent soixante dix neuf euro (EUR 664.479,-) à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Parts Sociales de Classe C, étant entendu que:

6.4.1 cette autorisation expirera cinq ans après la date de la assemblée tenue le 29 juin 2010, mais qu'à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Associés;

6.4.2 le gérant ou du conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe C à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment;

6.4.3 le gérant ou du conseil de gérance peut renoncer au droit préférentiel des Associés existants de la Société de souscrire aux nouvelles Parts Sociales créées conformément à l'Article 6.4.

6.4.4 le gérant ou du conseil de gérance est également autorisé à procéder aux modifications à l'Article 6 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6.4; le gérant ou du conseil de gérance a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la loi. En outre, le gérant ou du conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou préposé de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Parts Sociales de Classe C représentant tout ou partie de cette augmentation de capital."

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de soixante-neuf mille huit cent soixante six euro (EUR 69.866,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante et un mille cinquante-cinq euro (EUR 1.261.055,-) à un million trois cent trente mille neuf cent vingt et un euro (EUR 1.330.921,-) par l'émission de soixante-neuf mille huit cent soixante-six (69.866) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale chacune d'un euro (EUR 1,-).

Souscription – Paiement

Sur ce, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux parts sociales de la Société nouvellement émises comme suit:

1) Weinberg Real Estate S.à r.l. déclare souscrire à trois mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (3.494) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de trois mille quatre cent et quatre-vingt-quatorze euro (EUR 3.494,-);

2) M. Serge WEINBERG déclare souscrire à seize mille cent seize (16.116) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de seize mille cent seize euro (EUR 16.116,-);

3) M. Laurent HALIMI déclare souscrire à dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze (18.574) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de dix-huit mille cinq cent soixante-quatorze euro (EUR 18.574,-);

4) M. Charles-Henri FILIPPI déclare souscrire à douze mille huit cent soixante-neuf (12.869) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de douze mille huit cent soixante-neuf euro (EUR 12.869,-);

5) M. Philippe KLOCANAS déclare souscrire à huit mille neuf cent trente-six (8.936) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de huit mille neuf cent trente-six euros (EUR 8.936,-);

6) M. Aymeric PLASSARD déclare souscrire à deux mille cent trente-six (2.136) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de deux mille cent trente-six euro (EUR 2.136,-);

7) M. Nicolas TBOUL déclare souscrire à deux mille quatre-vingt-dix sept (2.097) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de deux mille quatre-vingt-sept euro (EUR 2.097,-);

8) M. Wandrille RACT-MADOUX déclare souscrire à mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.398) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euro (EUR 1.398,-);

9) M. Jérôme LOUVET déclare souscrire à mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (1.398) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euro (EUR 1.398,-);

10) M. Yann BALLAN déclare souscrire à deux mille huit cent quarante-huit (2.848) Parts Sociales de Classe C et de les payer par apport en espèce d'un montant de deux mille huit cent quarante-huit euro (EUR 2.848,-);

Les soixante neuf mille huit cent soixante-six (69.866) Parts Sociales de Classe C ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de soixante neuf mille huit cent soixante-six euro (EUR 69.866,-), est dès à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales de Classe A	Nombre de Parts Sociales de Classe C	Montant Total (EUR)
Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A.	1.160.400		EUR 1.160.400,-
Weinberg Real Estate S.à r.l.		8.534	EUR 8.534,-
Laurent Halimi		43.449	EUR 43.449,-
Serge Weinberg		39.240	EUR 39.240,-
Charles Henri Filippi		31.383	EUR 31.383,-
Philippe Klocanas		21.799	EUR 21.799,-
Aymeric Plassard		5.212	EUR 5.212,-
Nicolas Teboul		5.120	EUR 5.120,-
Wandrille Ract-Madoux		3.410	EUR 3.410,-
Benjamin Teszner		182	EUR 182,-

92482

Jérôme Louvet	3.410	EUR 3.410,-	
Yann Ballan	6.946	EUR 6.946,-	
L.H. Holding S.à r.l.	1.836	EUR 1.836,-	
Total:	1.160.400	170.521	EUR 1.330.921,-

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à un million trois cent trente mille neuf cent vingt et un euros (EUR 1.330.921,-), représenté par un million cent soixante mille quatre cents (1.160.400) Parts Sociales de Classe A et cent soixante dix mille cinq cent vingt et un (170.521) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative d'une valeur nominale chacune d'un euro (EUR 1,-).»

Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge de la Société en raison de cet acte, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 8 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1527 of 19 June 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 138.997(the Company),

1. Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, a company limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.468;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

3. Mr. Serge WEINBERG, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

4. Mr. Laurent HALIMI, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 17 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

5. Mr. Charles-Henri FILIPPI, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 29 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

6. Mr. Philippe KLOCANAS, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

7. Mr. Aymeric PLASSARD, chief operating officer, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

8. Mr. Benjamin TESZNER, having its professional address in Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

9. Mr. Nicolas TBOUL, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

10. Mr. Wandrille RACT-MADOUX, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

11. Mr. Jérôme LOUVET, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

12. Mr. Yann BALLAN, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Paris, on 28 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

13. L.H. Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L – 1855 Luxembourg, currently in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

represented by Virginia Strelen, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg, on 18 June 2010, herself represented by Mr Raymond Thill, private employee, professionally residing in Luxembourg, under a proxy given in Luxembourg on 29 June 2010;

All the proxies as referred to under item 1. to 13. included, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above under item 1. to 13. included, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company present or represented (the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. It appears from said attendance list, that one million one hundred sixty thousand four hundred (1.160.400) Class A Shares and one hundred thousand six hundred fifty five (100.655) Class C Shares, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, representing hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, fixed at one million two hundred sixty one thousand fifty five euro (EUR 1.261.055,-), are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the Shareholders.

III. The agenda of the general meeting is as follows:

(i) Amendment of article 6 of the articles of association to establish authorised share capital of the Company;

(ii) Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty nine thousand eight hundred and sixty six euro (EUR 69.866,-), in order to bring the subscribed share capital from its current amount of one million two hundred sixty one thousand fifty five euro (EUR 1.261.055,-) to one million three hundred thirty thousand nine hundred twenty one euro (EUR 1.330.921,-) by the issuance of sixty nine thousand eight hundred sixty six euro (EUR 69.866,-) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) each.

(iii) subscription for and payment of the newly issued Class C Shares;

(iv) amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company, so that it reads;

“ 6.1. The Company’s corporate capital is fixed at one million three hundred thirty thousand nine hundred twenty one euro (EUR 1.330.921,-) represented by one million one hundred sixty thousand four hundred (1,160,400) Class A Shares and one hundred seventy thousand five hundred twenty one (170,521) Class C Shares, in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

(v) miscellaneous.

IV. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company by including the following paragraphs:

“ 6.4. Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased by an additional amount of six hundred sixty-four thousand seven hundred nine euro (EUR 664.479,-) at the initiative of the sole manager or the board of managers, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new class C shares, it being understood as follows:

6.4.1 This authorisation will expire five years after the date of the shareholders’ meeting on 29 June 2010, but at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;

6.4.2 The sole manager or the board of managers is authorised to issue the new class C shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion;

6.4.3 The sole manager or the board of managers may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new shares created pursuant to article 6.4;

6.4.4 The sole manager or the board of managers is authorised to do all things necessary to amend article 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to article 6.4; the sole manager or the board of managers is empowered to take or to authorise the actions required for the the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore, the sole manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for class C shares representing part or all of such increased amounts of capital.”

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand eight hundred sixty-six euro (EUR 69,866.-), in order to bring it from its current amount of one million two hundred sixty one thousand fifty five euro (EUR 1,261,055.-) to one million three hundred thirty thousand nine hundred twenty one euro (EUR 1,330,921.-) by the issuance of sixty nine thousand eight hundred sixty six (69,866) Class C Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription – Payment

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, declare to subscribe to the newly issued shares of the Company as follows:

1) Weinberg Real Estate S.à r.l. declares to subscribe to three thousand four hundred ninety-four (3.494) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of three thousand four hundred and ninetyfour euro (EUR 3.494,-);

2) Mr. Serge WEINBERG declares to subscribe to sixteen thousand one hundred sixteen (16.116) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of sixteen thousand one hundred and sixteen euro (EUR 16,116.-);

3) Mr. Laurent HALIMI declares to subscribe to eighteen thousand five hundred seventy-four (18.574) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of eighteen thousand five hundred and seventy-four euro (EUR 18.574,-);

4) Mr. Charles-Henri FILIPPI declares to subscribe to twelve thousand eight hundred sixty-nine (12.869) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of twelve thousand eight hundred sixty-nine euro (EUR 12.869,-);

5) Mr. Philippe KLOCANAS declares to subscribe to eight thousand nine hundred thirty-six (8.936) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of eight thousand nine hundred thirty-six euro (EUR 8.936,-);

6) Mr Aymeric PLASSARD declares to subscribe to two thousand one hundred thirty-six (2.136) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of two thousand one hundred thirty-six euro (EUR 2.136,-);

7) Mr. Nicolas TBOUL declares to subscribe to two thousand ninety-seven (2.097) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of two thousand ninety-seven euro (EUR 2.097,-).

8) Mr. Wandrille RACT-MADOUX declares to subscribe to one thousand three hundred ninety-eight (1.398) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of one thousand three hundred ninety-eight euro (EUR 1.398,-);

9) Mr. Jérôme LOUVET declares to subscribe to one thousand three hundred ninety-eight (1.398) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of one thousand three hundred ninety-eight euro (EUR 1.398,-);

10) Mr. Yann BALLAN declares to subscribe to two thousand eight hundred forty-eight (2.848) Class C Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of two thousand eight hundred forty-eight euro (EUR 2.848,-).

All the sixty-nine thousand eight hundred sixty-six (69.866) Class C Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of sixty nine thousand eight hundred sixty-six euros (EUR 69.866,-), is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shareholders	Number of Class A Shares	Number of Class C Shares	Total amount (EUR)
Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A.	1.160.400		EUR 1.160.400,-
Weinberg Real Estate S.à.r.l.		8.534	EUR 8.534,-
Laurent Halimi		43.449	EUR 43.449,-
Serge Weinberg		39.240	EUR 39.240,-
Charles Henri Filippi		31.383	EUR 31.383,-
Philippe Klocanas		21.799	EUR 21.799,-
Aymeric Plassard		5.212	EUR 5.212,-
Nicolas Teboul		5.120	EUR 5.120,-
Wandrille Ract-Madoux		3.410	EUR 3,10
Benjamin Teszner		182	EUR 182,-
Jérôme Louvet		3.410	EUR 3.410,-
Yann Ballan		6.946	EUR 6.946,-
L.H. Holding S.à r.l.		1.836	EUR 1.836,-
Total:	1.160.400	170.521	EUR 1.330.921,-

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6.1 of the Company's articles of association is amended and shall be read as follows:

“ 6.1. The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred thirty thousand nine hundred twenty-one euro (EUR 1.330.921,-) represented by one million one hundred sixty thousand four hundred (1,160,400) Class A Shares and one hundred seventy thousand five hundred twenty-one (170,521) Class C Shares, in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR (1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. In case of discrepancies between the French version and the English version, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2010 Relation: LAC/2010/29375 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101988/388.

(100114969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101062/10.

(100112083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101063/10.

(100112086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101064/10.

(100112089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Luro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 44.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101065/10.

(100112090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 25 Juin 2010

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNER GROUP GLOBAL INFRASTRUCTURE 2009 S.C.A., SICAR

Signatures

Référence de publication: 2010101096/14.

(100112847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Magnetar Capital Fund Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101069/10.

(100111966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Marcolux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 21.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2010101071/11.

(100112209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 115.800.

Je soussigné, Monsieur Robert Partouche, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Maroquinerie Tradition S.A. (R.C.S. n° B115800) 66, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
Luxembourg, le 30/06/2010. R. Partouche.

Référence de publication: 2010101072/10.

(100112549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 115.800.

Je soussigné, Monsieur Lucas Partouche, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur de la société Maroquinerie Tradition S.A. (R.C.S. n° B115800) 66, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.
Luxembourg, le 30/06/2010. L. Partouche.

Référence de publication: 2010101073/10.

(100112553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Marcomard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.287.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MARCOMARD S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 34287, constituée suivant un acte reçu en date du 26 juin 1990 par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 7 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 30 janvier 2002 suivant résolutions du Conseil d'Administration publiées par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 26 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel PICARD, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social et les 5.000 (cinq mille) parts de fondateur sans désignation de valeur nominale sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires et la détentrice des parts de fondateur ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de la première phrase de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de MARCOMARD S.A.."

4. Modification de l'article 20 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 4^{ème} lundi du mois de mars au 4^{ème} lundi du mois de novembre et pour la première fois en 2010.

6. Modification de l'article 17 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 4^{ème} lundi du mois de novembre à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

7. Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 9 des statuts afin de l'adapter, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix."

8. Constatation de la proposition de la détentrice des parts de fondateur de renoncer à celles-ci, acceptation et annulation de ces parts de fondateur.

9. Suppression de l'article 7 des statuts.

10. Suppression de l'alinéa 2 de l'article 8 des statuts.

11. Modification de l'alinéa 3 de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le collège arbitral se composera de trois membres figurant sur une liste agréée par l'assemblée des actionnaires."

12. Modification de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour."

13. Modification de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante.

"Sauf dans les cas prévus par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net."

14. Renumerotation subséquente des articles des statuts.

15. Autorisation à donner au Conseil d'Administration afin de procéder aux formalités utiles et nécessaires relatives à l'annulation des parts de fondateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires et la détentrice des parts de fondateur décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société, dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution, l'assemblée décide de modifier également la 1^{ère} phrase de l'article 1 ainsi que l'article 20 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de MARCOMARD S.A.."

Art. 20. "La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du quatrième lundi du mois de mars au quatrième lundi du mois de novembre et pour la première fois en 2010, et de modifier par conséquent l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de novembre à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 9 des statuts afin de l'adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix."

Sixième résolution:

L'assemblée générale prend acte de la renonciation de la part de la société Services Généraux de Gestion S.A. (issue de la scission de la société KREDIETRUST), ayant son siège social au 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, faite en date du 17 juin 2010, à toutes ses 5.000 (cinq mille) parts de fondateur et décide d'accepter cette renonciation.

La lettre de renonciation restera, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de racheter les prédites 5.000 (cinq mille) parts de fondateur sans désignation de valeur nominale en vue de leur annulation.

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 et le 2^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts et de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 10, l'article 15 et l'article 16 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 10. (3^{ème} alinéa). "Le collège arbitral se composera de trois membres figurant sur une liste agréée par l'assemblée des actionnaires."

Art. 15. "L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour."

Art. 16. "Sauf dans les cas prévus par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net."

Huitième résolution:

Suite à la suppression de l'article 7 des statuts, l'assemblée générale décide de renuméroter les anciens articles 8 à 20 des statuts de la société en articles 7 à 19, et de modifier en conséquence de cette renumérotation les références dans les articles concernés.

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder aux formalités utiles et nécessaires relatives à l'annulation précitée des parts de fondateurs.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Michel PICARD, Carine GRUNDHEBER, Alexia UHL; Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101790/176.

(100113991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pillar Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.031.

Il résulte du contrat de cession de part sociale en date 10 juillet 2010 que l'associée unique de Pillar Securitisation S.à r.l. est Stichting Pillar Securitisation, une fondation (Strichting) établie selon les lois hollandaises, ayant son siège en Hollande à Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101090/13.

(100112342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Maroquinerie Tradition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.800.

Il résulte du procès verbal tenu le 30 juin 2010 que:

Le siège social est transféré au 56, Grand rue L-1660 Luxembourg.

Marie Line Giovannoni

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010101074/11.

(100112554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les adresses des administrateurs ont été modifiées comme suit:

- Monsieur Antoine Clauzel réside professionnellement au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- Monsieur François Bourgon réside professionnellement au 4 rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 juillet 2010.

Memora S.A.

François Bourgon / Antoine Clauzel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010101076/16.

(100112309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Memora SA en date du 24 juin 2010, que les mandats des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes sont reconduits pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 juillet 2010.

Memora S.A.

François Bourgon / Antoine Clauzel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010101077/16.

(100112309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Miroiterie Origer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010101079/11.

(100112079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Millicom Telecommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 64.899.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom Telecommunications SA (la Société) tenue à Luxembourg le 26 Mai 2009

Par l'assemblée générale annuelle en date du 26 Mai 2009 les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Ratifier l'élection de M. Mikael Grahne ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Réélire M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Réélire M. John Hayward en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010;
- Réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l, en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2010.

Bruno Nieuwland

Administrateur

Référence de publication: 2010101078/19.

(100112673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Méridiam Infrastructure Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.694.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Meridium Infrastructure (SCA) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 121.168,

in its capacity as sole shareholder of Meridium Infrastructure Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 116.694 (the Company), which has been incorporated on 24 May 2006, pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, at that time notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1481 on 2 August 2006,

here represented by Nadia Tbatou, attorney-at-law, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 23 June 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six million five hundred and twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,526,250) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to six million five hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 6,538,750) by the issuance of fifty-two thousand two hundred and ten (52,210) new shares of the Company, in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, and having the same rights as the already existing shares.

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the newly issued shares of the Company and to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount six million five hundred and twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,526,250) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by *inter alia*, (i) the interim accounts of the Company dated as of 31 March 2010 and signed for approval by the management of the Company (the Interim Accounts) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Interim Accounts show a receivable in an amount of at least six million five hundred and twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,526,250) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least six million five hundred and twenty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,526,250) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (*extinction par confusion*) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at six million five hundred and thirty-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 6,538,750), represented by fifty-two thousand three hundred and ten (52,310) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimated cost

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which are to be borne by the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 4,100.-

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168,

en sa qualité d'associée unique de Meridiam Infrastructure Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.694 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire à cette époque de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1481 le 2 août 2006,

ici représentée par Nadia Tbatou, avocate, ayant son adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR est l'associée unique de la Société (l'Associée Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cents (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

III. L'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.526.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à six millions cinq cent trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.538.750,-) par l'émission de cinquante-deux mille deux cent dix (52.210) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associée Unique déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises par la Société et de les payer intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de six millions cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.526.250,-) que l'Associé Unique détient contre la Société (la Créance).

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontré par, inter alia, (i) les comptes intérimaires de la Société en date du 31 mars 2010, approuvés et signés par la gérance de la Société (les Comptes Intérimaires) et (ii) un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique et approuvé et signé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat, à la date de ce certificat, que:

- le Comptes Intérimaires montrent une créance d'un montant d'au moins six millions cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.526.250,-) dû par la Société à l'Associé Unique (la Créance);

- L'Associé Unique est l'unique titulaire de la Créance, et peut librement disposer de cette créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'une valeur d'au moins six millions cinq cent vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.526.250,-) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises au Grand Duché de Luxembourg consécutives à la cession de la Créance ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.538.750,-) représenté par cinquante-deux mille trois cent dix (52.310) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 4.100,- EUR

Déclaration

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Nadia Tbatou; Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101781/153.

(100113994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

MKT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, rue Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 67.414.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010101080/10.

(100112057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Multiple Enterprises Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 37.095.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010:

- le mandat des trois administrateurs en fonction, Charles OSSOLA, Charles KAUFHOLD et Christine LOUIS-HABERER, demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014,

- le mandat du commissaire aux comptes en fonction, Esbelta DE FREITAS a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010101082/17.

(100112664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.016.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 29 mars 2010

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Chris STERCKX en tant qu'Administrateur en date du 29 mars 2010
- de coopter, à la date de l'accord de la CSSF, à savoir le 21 mai 2010, Monsieur Peter BUELENS, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Chris STERCKX, démissionnaire.
- que Monsieur Peter BUELENS termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Peter BUELENS.

Certifié conforme et sincère

Pour N-VEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010101084/19.

(100112805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Myriam S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.240.

—
Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 13 juillet 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010101083/10.

(100112457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

PI-VI International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.606.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010100840/13.

(100113352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Elixir S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.587.

—
Je soussigné, Monsieur Robert Partouche, dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société ELIXIR S.A. (R.C.S. n° B 96587) au 66, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 02/12/09.

R. Partouche

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010100997/11.

(100112539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.